



Information sur le dispositif EvRP/SDC

Evaluation des Risques Professionnels



Evaluation des risques
professionnels

Salarié Désigné Compétent



Salarié désigné
compétent

Contact : **Sophie BIGEREL**
Tél : 06 84 36 26 34
sophie.bigerel@orange.fr



LES ENJEUX de la prévention





- ❖ Les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles ont tendance à baisser dans les entreprises du régime général, ces dernières années,
- ❖ Ils restent présents malgré tout, de manière plus ou moins importantes selon les secteurs d'activité
- ❖ Ils génèrent parfois des séquelles graves chez les salariés





LES CONSEQUENCES

Humaines

- × Dommage consécutif à un AT
- × Douleur
- × Restrictions d'aptitude
- × Atteinte à la santé
- × Maladies professionnelles
- × Handicap fonctionnel
- × Exclusion sociale

Financières

- × Perte d'efficacité
- × Perte de flexibilité
- × Gestion de l'absentéisme
- × Coûts directs et indirects
- × Gestion des reclassements et licenciements pour inaptitude

Réglementaires

- × Non respect des Principes Généraux de Prévention (art L4121-1 du code du travail)
- × Faute inexcusable de l'employeur
- × SDC art L4644-1 code travail
- × Difficulté de respecter les recommandations et réglementations des secteurs professionnels

Sociétales

- × Désorganisation des équipes
- × Dégradation du climat social
- × Diminution de la qualité
- × Dégradation de l'image de marque
- × Risques d'atteinte à la santé des bénéficiaires





LES ENJEUX

Humains

Les Acteurs de la structure participent au quotidien à la prévention

- Dirigeant et encadrement
- Animateur prévention
- Salariés Désignés Compétents (SDC) en prévention des risques professionnels
- Instances
- ...

Financiers

Investissement dans la prévention
Retour sur investissement

- Baisse des AT/MP
- Augmentation de la qualité de travail

Réglementaires

- Planification de la prévention et intégration de la prévention dans la démarche qualité
- Mise à jour du DUERP
- SDC* art L4644-1 code travail
- Qualité de Vie au Travail
- Réglementation secteurs activité

Sociétaux

- Groupe de travail : écoute échange, amélioration du climat social
- Mieux-être au travail
- Amélioration de la qualité de prise en charge des bénéficiaires (secteur sanitaire et social)



Salarié désigné compétent en santé-sécurité au travail

- ❖ Depuis le 1er juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (L.4644-1 du Code du travail).
- ❖ Cette désignation ne remet pas en cause le principe de la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé-sécurité de ses salariés.
- ❖ Le salarié compétent en santé-sécurité doit pouvoir :
 - comprendre l'approche générale d'évaluation des risques professionnels,
 - contribuer à la mettre en œuvre.





LES OBJECTIFS





Répondre aux valeurs essentielles de la prévention

La personne

Implication de tous

Dialogue social

Implication des salariés
Implication des instances dans la maîtrise des risques

La transparence

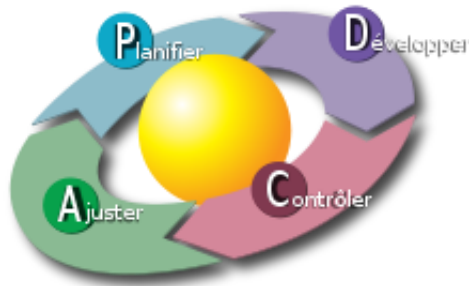
Engagement de la direction dans la prévention
Clarté des objectifs
Communication santé et sécurité





Mise en place une démarche de prévention structurée

Organiser la prévention :
Direction



Comprendre le travail réel :
-analyse
-remontée des informations
« terrain »

Impliquer tous les acteurs de l'entreprise :

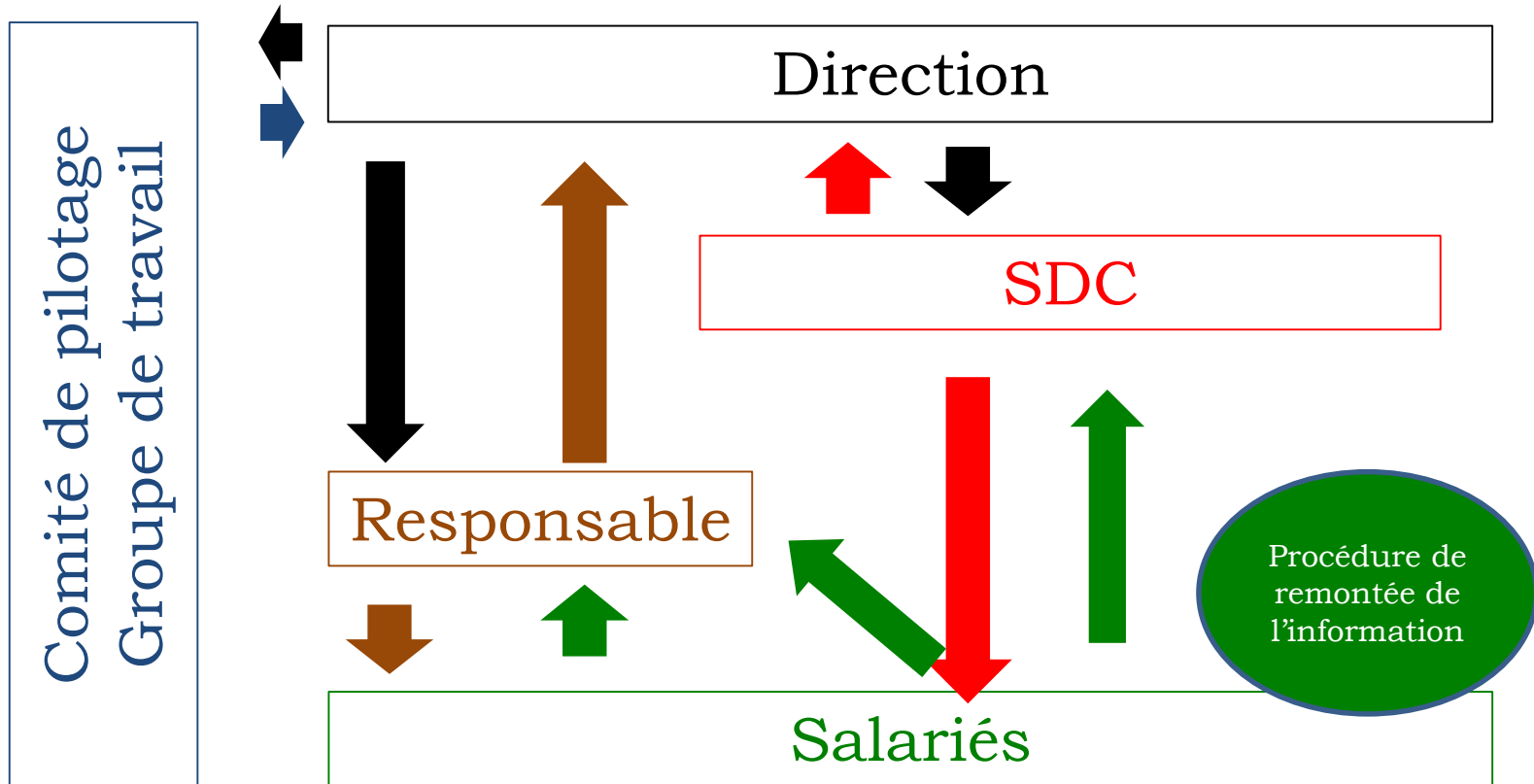
-apporter de la compétence à tous les niveaux

Mettre en place une démarche participative :

- Dispositif EvRP/SDC
-Apporter des solutions aux dysfonctionnements et aux situations à risques
-Utiliser le DU comme outil de suivi de la démarche prévention



Impliquer tous les acteurs





Direction
SDC
Comité de pilotage
 Salariés

Dispositif EvRP/SDC

SDC
Salariés
 Comité de pilotage

1-MOBILISER

- Formation de la direction Management Santé et Sécurité est un plus
- Formation d'un Salarié Désigné Compétent (L.4644-1 du Code du travail - lettre de mission)
- Diagnostic santé de l'entreprise
- Cadrage du projet par la direction (engagement, moyens)
- Création d'un comité de pilotage prévention des risques professionnels
- Communication sur le projet à l'entreprise
- Formation EvRP

2- ANALYSER

- repérer les risques dans le travail
- Repérer les causes
- Evaluer les risques
- Mettre à jour le DU

4- VALIDER

- Evaluer les actions mises en place
- Evaluer la démarche
- Acter, **mettre à jour le DU**
- Maintenir et Actualiser des Compétences des salariés formés

Direction
Comité de pilotage
SDC
 Salariés

3- AGIR

- Hiérarchiser les actions et les planifier
- Mettre en œuvre des actions d'améliorations en lien avec les situations dangereuses repérées
- Suivre les actions sur le plan d'action du DU

Direction
Comité de pilotage
SDC
Salariés

Amélioration continue





LES ACTEURS DE PREVENTION





Les compétences nécessaires dans le dispositif EvRP/SDC



✦ **Direction** : formation management sante et sécurité

- La formation peut aussi être suivi par l'encadrement

✦ **Désignation d'un salarié compétent en santé-sécurité au travail:** formation Assurer sa mission de Salarié Désigné Compétent en santé-sécurité au travail (L.4644-1 du Code du travail)



Salarié désigné
compétent

✦ **Comité de pilotage** :

- suit la démarche prévention de l'entreprise en y intégrant le ou les SDC
- Formation « Mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels »



Evaluation des risques
professionnels

✦ **Salariés** : acteur de prévention sur le terrain, ils peuvent être formés acteurs PRAP (voir dispositif PRAP sur le site)



Détail des formations sur le site